

**école nationale  
supérieure  
d'architecture  
de paris-belleville**

**COMPTE-RENDU  
du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2022**

Etaient présents :

Jean-François Renaud, Président  
Collège des enseignants et chercheurs : Raphaël Fabbri, Béatrice Jullien, André Lortie, Jean-Paul Midant,  
Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : Arnault Labiche, Anabel Mousset,  
Collège des personnalités extérieures : Pierre Champenois, Alexandre Maitrot de la Motte

Etaient excusés :

Collège des enseignants et chercheurs : Miguel Macian, Pascale Richter  
Collège des étudiants : Léa Carbonneau, Louana Lioud, Véronique Turgeon  
Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : David Traclet, pouvoir donné à Arnault Labiche,  
Collège des personnalités extérieures : Antoine Aubinais, pouvoir donné à Pierre Champenois, Jack-Yves Bohbot, Pascal Dayre, Véronique Chatenay-Dolto, Pascale Guedot, Roger Madec, Frédérique Pain, pouvoir donné à A. Maitrot de la Motte

Assistaient sans voix délibérative :

Le directeur : François Brouat, Directeur,  
La Présidente du CPS : Solenn Guevel,  
Le Vice-Président du CPS : Guy Lambert : excusé  
La représentante du DRAC Ile-de-France : Isabelle Michard  
La contrôleur budgétaire : Chantal Bonnefoy : excusée  
L'agente comptable : Florence Bougaud Vedel : excusée

Assistaient à titre d'experts :

Paule Immath, Directrice RH et logistique, Ronald Ametis, Directeur financier, Florence Ibarra, Directrice adjointe, Murièle Fréchère, Directrice des études, Sandrine Olivier, Assistante de direction

Le Président ouvre la séance à 14 heures 40 et constate que le quorum est atteint. Il rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 mars 2022
2. Rentrée 2022 : bilan provisoire des admissions Parcoursup
3. Evolution dans l'organisation de l'année universitaire
4. Mission en République du Congo et autorisation exceptionnelle de dépassement des frais de mission
5. Règlement des études pour 2022/23
6. Règlement intérieur 2022/23
7. Plan santé étudiants
8. Informations et questions diverses

Les documents relatifs à l'ordre du jour ont été transmis par messagerie.

En préambule, le Président rappelle que les instances de l'école seront renouvelées en fin d'année.

Jean-François Renaud conserve la parole pour remercier pour son travail Florence Ibarra, directrice adjointe qui quitte prochainement l'Ecole après douze années, pour un nouveau poste au Collège de déontologie. Il salue sa force de travail, son implication, l'ensemble de ses travaux au sein de chacune des instances et son aide précieuse tout au long de son passage à l'Ecole.

**I- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 9 mars 2022 :**

Le compte-rendu a été envoyé avec la convocation à la présente réunion. Une délibération est proposée au conseil d'administration :

**Délibération n°1 :**

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 9 mars 2022.

**Décompte des votes :**

Votants : 12  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0  
Pour : 12 (unanimité)

## **2- Rentrée 2022 : bilan provisoire des admissions Parcoursup :**

Murièle Fréchère directrice des études, présente un bilan d'étape du recrutement en Licence 1 pour la rentrée 2022 via Parcoursup. Ce bilan sera complété en septembre après les inscriptions définitives.

3462 vœux exprimés (3164 en 21)

**2978** candidatures validées (rappel 2021 : 2657, 2020 : 2696 candidatures validées 2018 : 2541 candidatures validées, 2019 : 3074 candidatures validées)

### **1) 2978 Dossiers validés sur Parcoursup**

#### **➤ Répartition par origine scolaire :**

- **2082** candidatures de terminale française 70%
- **813** candidatures bac obtenu 27%
- **77** candidatures équivalent Bac (bac ou Postbac étrangers) 3%
- **6** DAEU

#### **➤ Répartition par série des 2895 candidatures ayant obtenu le bac ou le préparant :**

2451 séries générales 85%

323 séries techniques 11% (167 STI2D 6%, 89 ST2A 3%, 49 STMG 1,7%, 10 ST2S, 7 STL, 1 STAV)

116 bac Pro 4%

1 BMA

5 Autres

#### **➤ Répartition par sexe :**

1969 Filles soit 65%

1009 Garçons soit 35%

#### **➤ Nombre de boursiers :**

798 Boursiers soit 33% (pour rappel 673 boursiers en 2021, 350 en 2020)

### **2) Entretiens du 14 mai 2022 :**

#### **➤ 908 candidats** retenus pour passer les entretiens du 14 mai 2022 (935 en 2021)

305 candidats sélectionnés à partir de leur moyenne (de 18,762 à 16,506)

603 candidats sélectionnés sur leur dossier

**880** ont pris un rendez-vous (296 candidats sur les 305 ayant les meilleures moyennes ont pris rdv et 10 ne sont pas venus à l'entretien)

18 candidats ayant pris rdv ne se sont pas présentés à l'entretien

#### **➤ Répartition par origine scolaire des 880 candidats ayant pris rdv :**

716 bac en préparation 81,5%

153 bac obtenu 17,5%

10 équivalent bac 1%

1 DAEU

#### **➤ Répartition par série des 869 candidats préparant ou ayant obtenu le bac :**

823 bac général 94,7%

34 bac technique 4% : 10 STI2D, 19 STD2A, 4 STMG, 1 STAV

10 bac pro 1,2%

1 BMA

1 AUT

#### **➤ Répartition par genre :**

630 filles 71,5%

250 garçons 28,5%

#### **➤ 123 boursiers** soit 14%

#### **➤ Pour les entretiens ont été mobilisés 35 jurys et 73 enseignants**

### 3) 400 candidats classés :

#### ➤ Classement jusqu'à 16 à la note d'entretien avec une moyenne ≥ 14,776

135 candidats classés issus des candidats directement retenus sur la moyenne

#### ➤ Répartition par origine scolaire des 400 candidats classés :

330 bac en préparation 82,5%

63 bac obtenu 16%

7 équivalent bac 1,5%

#### ➤ Répartition par série des 393 candidats préparant ou ayant obtenu le bac :

368 bac général 93,6%

22 bac technique 5,6% : 5 STI2D, 15 STD2A, 1 STMG, 1 STAV

2 bac pro 0,5%

1 BMA 0,3%

#### ➤ Répartition par genre :

265 filles 66%

135 garçons 34%

#### ➤ 41 boursiers soit 10,25%

### Bilan :

#### ➤ Par origine scolaire

	Dossiers validés	Retenus à l'oral	Classés sur Parcoursup	Inscrits
Bac en préparation	70%	81,5%	82,5%	
Bac obtenu	27%	17,5%	16%	
équivalent bac étranger	3%	1%	1,5%	
DAEU	(6)	(1)	(0)	

#### ➤ Par série de bac

	Série de bac	Dossiers validés	Retenus à l'oral	Classés dans Parcoursup	Inscrits
<b>Bac général</b>		<b>85%</b>	<b>94,7%</b>	<b>93,6%</b>	
<b>Bac technique</b>	<b>Dont :</b>	<b>11%</b>	<b>4%</b>	<b>5,6%</b>	
	STI2D	6%	(10)	(5)	
	STD2A	3%	(19)	(15)	
	STMG	1,7%	(4)	(1)	
<b>Pro</b>		<b>4%</b>	<b>0,5%</b>	(2)	
BMA		(1)	(1)	(1)	

#### ➤ Répartition par genre

Proportion Fille /Garçon	F	G
Candidatures validées	65%	35%
Retenus à l'oral	71,5%	28,5%
Candidatures classées	66%	34%
Effectif inscrit		

#### ➤ Boursiers

33% de Boursiers dans les candidatures validées

14% de Boursiers retenu à l'oral

10,25% de Boursiers classés

Murièle Fréchère présente également les résultats des trois autres processus de sélection qui concernent les étudiants étrangers hors UE, les transferts et les Dispenses partielles d'études (DPE).

- 340 dossiers d'**étudiants étrangers hors UE** ont été reçus dont 192 étaient recevables pour 25 places seulement, il y eut 25 admis dont 5 en L1, 5 en L2, 5 en L3 et 10 en M1. 16 étudiants seulement ont à ce jour confirmé leur venue.
- 118 demandes de **transfert** ont été enregistrées (entre les deux cycles après l'obtention de la licence) : 20 places maximum sont ouvertes et 12 étudiants ont ainsi été admis en M1. A noter : un transfert sortant vers l'Ensa de Bordeaux.
- 388 demandes en **DPE** ont été déposées et 238 dossiers examinés, pour 40 places, 12 admis en L2, 5 en L3 et 21 en M1. 4 étudiants ont été admis en réintégration 1 en M1 et 3 en M2.

Elle insiste sur le fait que ces candidatures en admissions parallèles, du fait du nombre important de dossiers pour un nombre de places très réduit, constituent une gestion très lourde.

Il est toutefois fait remarquer que ces chiffres traduisent un large succès de l'Ensa de Paris Belleville.

A André Lortie qui demande si une vue par spécialité de bac est possible, Murièle Fréchère répond que non, d'autant que cela ne constitue pas un critère de sélection pour l'Ecole. Elle précise que le lycée Guimard n'a pas encore communiqué les noms de 1 à 3 élèves sélectionnés pour une admission directe selon une convention entre nos deux établissements. Les résultats de ces étudiants varient d'une année à l'autre, cette année aucun des trois étudiants n'a poursuivi ses études alors que l'année précédente les étudiants avait eu de très bons résultats.

La balance des genres inquiète Pierre Champenois qui se demande si une discrimination positive est nécessaire. Murièle Fréchère explique que l'équilibre homme/femme est de fait corrigé à l'étape de l'oral et se maintient jusqu'au bout du cursus.

Jean-François Renaud confirme que le rééquilibrage homme/femme est constaté au sein des agences, mais que la proportion de femmes dirigeantes d'agence n'évolue pas favorablement. François Brouat souligne qu'un tiers des diplômés des Ensa ne travaillent pas en agence, même si la proportion est plus importante pour notre école.

Enfin, il est noté que le poste de responsable de l'Observatoire des parcours étudiants au sein du service des études fait défaut pour apporter une analyse plus fine au-delà de ces bilans.

Murièle Fréchère rend compte de l'accueil à la prochaine rentrée d'étudiants ukrainiens ou d'étudiants ayant commencé leurs études en Ukraine : 3 en L1 et 3 en L3. Quatre sont ukrainiennes (dont une a été accueillie dès le mois de mars), un est malien et un nigérien. Au niveau national le suivi de la répartition de l'accueil des étudiants ukrainiens, réalisé par le biais de tableaux partagés, n'a pas toujours été actualisé. L'accueil de ces étudiants nécessitant un important suivi, les nouvelles demandes seront dorénavant dirigées vers les autres Ensa.

A propos du bilan de la sélection pour l'entrée en Licence 1, Jean-François Renaud estime que le débat sur le processus de sélection Parcoursup reste ouvert, car malgré l'aide intéressante qu'il offre aux Ensa et aux postulants, ce système reste compliqué et arbitraire. Il pose la question du mode de sélection. Il propose la création d'un groupe de travail inter-ensa pour réfléchir à cette question, obtenir des chiffres fiables et définir une position commune. Il pense profiter du réseau des présidents de conseils d'administration des Ensa pour ouvrir ce débat.

### **3- Evolution dans l'organisation de l'année universitaire :**

Solenne Guével, Présidente du CPS et Murièle Fréchère présentent les travaux engagés en vue de la réforme du calendrier annuel et de la réorganisation des enseignements en Licence.

Un groupe de travail a été mis en place il y a un an pour mener une réflexion sur l'évolution des rythmes, à plusieurs niveaux : rythme du calendrier universitaire et rythme hebdomadaire, en relation avec la charge de travail des étudiants.

Un cahier des charges était défini à la demande conjointe des étudiants et enseignants lors du dernier séminaire. Plusieurs idées sont ressorties de cette réflexion :

- Identifier une période clairement définie pour la réalisation des stages obligatoires,
- Revoir l'organisation hebdomadaire afin de dégager un temps pour le travail personnel,
- Créer les conditions favorables à la mise en place de plus d'interdisciplinarité.

D'ores et déjà, le calendrier universitaire a été revu et voté en CFVE, pour être applicable dès la prochaine rentrée. L'année sera divisée en deux semestres de 12 semaines avec un inter-semestre commun à l'ensemble des années. Elle se terminera fin mai pour laisser le temps des stages (notamment le stage long de Master) en juin et juillet.

L'ensemble des enseignements optionnels et les enseignements ayant des TD seront évalués en contrôle continu, seuls les cours magistraux filants (l'Histoire et la Théorie) seront évalués sur table.

A l'intérieur du semestre, le rythme sera différent avec une pause d'une semaine après six semaines d'enseignement, ce qui implique que les vacances de printemps seront réduites à une semaine.

Le travail qui reste à développer concerne le rythme dans les contenus qui doit évoluer également. Chaque semestre sera divisé en période de six semaines avec la coloration d'un enseignement majeur. Ces remaniements ont pour objectif de limiter la « dilution » des matières enseignées et d'apporter davantage d'interdisciplinarité. Le travail à mener impose une mise en œuvre à partir de la rentrée 2023.

Alors, l'organisation des formations de Licence 2 et Licence 3 sera donc sur un rythme basé sur deux grandes périodes avec des enseignements différents. Chaque enseignement majeur sera évalué à la fin de la première partie du semestre. Les intensifs seront remplacés par une semaine introductory pluridisciplinaire non-évaluée qui lancera le semestre dans sa coloration pédagogique.

En parallèle, le rythme hebdomadaire connaîtra également une transformation en prenant le parti de placer les cours le matin et de les terminer à 15 heures pour dégager les après-midis pour le travail personnel. Le studio occupera donc une journée et des après-midi, poursuivant l'objectif que les matières majeures entrent en résonnance avec le travail de studio d'architecture.

Cette démarche implique un travail par discipline afin de revoir le positionnement de certains enseignements. Le groupe de travail dédié à la refonte de la Licence va définir les grandes thématiques de chacun des semestres.

Cette réflexion a déjà été largement partagée avec les enseignants, rapporteurs par champs disciplinaires et référents d'années ainsi qu'avec les étudiants élus. Elle sera poursuivie lors du séminaire du 7 juillet avec l'objectif de mettre en place cette interdisciplinarité par semestre avec la définition d'un référentiel de compétences.

Ce travail devrait se développer toute l'année 2022/23.

En terme de contenus, l'objectif sera de mettre en avant la question du relevé, de l'analyse et du diagnostic à toutes les échelles ainsi qu'un repositionnement assez fort sur la question du logement.

Jean-François Renaud salue le travail réalisé, qui se positionne dans la suite de la cartographie des enseignements et souligne l'objectif de réarticuler les deux axes stratégiques du projet pédagogique de l'école (les conditions/l'édification du projet). La Licence gagnera en clarté. Le sujet n'est pas le même pour le Master qui connaît une organisation propre.

François Brouat souligne que la question du rythme du semestre, des respirations, constitue un enjeu fort pour les étudiants. Pour répondre à Jean-Paul Midant qui demande des précisions sur l'association des étudiants dans ce travail, il explique que les représentants des étudiants sont été associés à toutes les étapes du processus.

Murièle Fréchède rappelle que les enseignements majeurs par demi-semestre changent toutes les 6 semaines mais seront les mêmes pour tous les étudiants de la promotion.

Pour Béatrice Jullien, la diversité des approches des studios est à maintenir mais la clarification devra entraîner des permutations. Solenn Guével confirme que ce sera le cas et que déjà quelques évolutions sont engagées. Les synergies seront affichées.

Arnaud Labiche s'interroge sur les conséquences de ces évolutions sur l'amplitude annuelle. Murièle Fréchède confirme que le calendrier global ne change pas : la rentrée se fera mi-septembre pour une sortie fin mai.

Pierre Champenois se déclare très enthousiaste sur cette organisation qui lui apparaît très judicieuse. Il a expérimenté aux Pays-Bas une organisation qui intégrait une corrélation riche et intéressante entre les cours théoriques et les ateliers. Cela fonctionnait très bien et cela lui est apparu très riche pour les étudiants.

Par ailleurs, il s'interroge sur l'approche choisie pour les questions environnementales. Solenn Guével explique que l'objectif est qu'elles soient abordées de façon transversale tout au long du cursus et non dans une filière spécifique. Par exemple en L2 par la notion de confort ou celle de l'analyse de l'existant. L'objectif est que l'ensemble des étudiants sortant de Licence dispose de compétences, d'acquis sur ces questions.

Pour Pierre Champenois, la question des perspectives professionnelles offertes aux étudiants est essentielle. Cette profession porte une vision à la différence de beaucoup d'autres. L'école a le devoir de nourrir la génération nouvelle pour la rendre capable de répondre aux enjeux qui seront les siens.

#### **4- Mission en république du Congo et autorisation exceptionnelle de dépassement des frais de mission :**

François Brouat explique que l'Ecole a reçu une délégation congolaise et se propose de réfléchir à un projet de partenariat avec l'université Denis Sassou-Nguesso autour de mobilités et d'échanges à définir. L'Ecole est par principe favorable à des collaborations avec les universités africaines, peu de partenariats existant actuellement. Pascal Chombart de Lauwe et Simon Pallubicki, enseignants qui ont une expérience de l'enseignement en Afrique, devaient se rendre à Brazzaville en République du Congo du 25 au 29 juin 2022. Le sujet de la délibération proposée est très technique, sur la prise en charge financière du voyage. Il note que Simon Pallubicki a dû remettre son départ car il est atteint par le Covid.

Compte tenu des informations diffusées sur le site internet du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en matière de sécurité, le risque d'attentat étant élevé, les Français résidents ou de passage à l'étranger sont appelés à faire preuve d'une très grande vigilance. Il convient en particulier de se tenir à l'écart de tout rassemblement et d'être prudent à l'occasion des déplacements. Il

est également recommandé de se tenir informé de la situation et des risques, en consultant les recommandations des Conseils aux voyageurs. Les Français de passage sont invités à s'enregistrer sur le fil d'Ariane, afin de recevoir les alertes concernant le pays où ils se trouvent.

Dans ces conditions, les autorités locales ont vivement recommandé aux enseignants de séjourner à l'hôtel GHS qui réunit des conditions maximales de sécurité en raison notamment de sa proximité avec l'ambassade de France à Brazzaville.

Cependant, alors que l'indemnité journalière accordée aux personnels civils de l'Etat en déplacement en République du Congo s'élève à 120 000 francs CFA –soit 182,35 €-, dont 35% sont destinés au remboursement des frais de restauration, la nuitée à l'hôtel GHS s'élevant à elle-même à 130 000 francs CFA. Un tableau communiqué aux administrateurs détaille les conditions de dépassement de l'indemnité forfaitaire de rigueur.

	<b>remboursement réglementaire</b>	<b>dépenses prévisionnelles</b>		<b>Différence entre indemnité journalière et montant prévisionnel des frais (en €)</b>
Arrêté du 26 avril 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret no 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat	Montant de l'indemnité journalière pour la République du Congo	Montant de l'indemnité journalière en Euros (taux de change au 14/06/2022)	Montant prévisionnel des frais à engager en Franc CFA	Montant prévisionnel des frais à engager en €
	120 000 Francs CFA	182,35 €	172 000 Francs CFA	260,32 €
dont				
35 % de l'indemnité au titre des repas	42 000	63,82 €	42 000	63,82 €
65% de l'indemnité au titre de l'hébergement	78 000	118,53 €	130 000	196,50 €
Montant de l'indemnité pour 4 jours pour 1 personne	480 000 Francs CFA	729,40 €	688 000 Francs CFA	1 041,29 €
Montant du complément d'indemnité pour 4 jours pour 2 personnes				<b>623,78 €</b>

Aussi, il est proposé de faire application du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, et notamment de son annexe 7-1 :

« *Lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, un arrêté ministériel ou une délibération du conseil d'administration de l'établissement peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux arrêtés prévus à l'article 7.* »

*Ces règles dérogatoires ne peuvent en aucun cas conduire :*

- à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée par l'agent ;
- à fixer des taux forfaitaires de remboursement des frais d'hébergement inférieurs à ceux prévus par l'arrêté prévu au premier alinéa de l'article 7. Toutefois, pour les missions de longue durée, des abattements aux taux de remboursement forfaitaire de ces frais d'hébergement peuvent être fixés par arrêté du ministre intéressé ou par délibération du conseil d'administration de l'établissement. Cet arrêté ou cette délibération précise le nombre de jours au-delà duquel les abattements sont appliqués ainsi que les zones géographiques concernées. »

Une délibération est donc proposée qui a pour objet de majorer l'indemnité journalière d'hébergement initialement prévue pour la mission de 4 jours au Congo, du 25 au 29 juin 2022 de messieurs Pascal Chombart de Lauwe et Simon Pallubicki.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

#### **Délibération n°2 :**

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris- Belleville, après en avoir délibéré, approuvent la majoration de l'indemnité journalière d'hébergement initialement prévue à hauteur de 118,53 € de **77,97 €**, soit au total 196,5 €\* par personne pour absorber le coût élevé de la nuitée à l'hôtel GHS dans le cadre de la mission de 4 jours au Congo, du 25 au 29 juin 2022 de messieurs Pascal Chombart de Lauwe et Simon Pallubicki, enseignants.

Les agents devront fournir à leur retour les justificatifs permettant leur remboursement.

\* Taux de change de référence au 14/06/2022

#### **Décompte des votes :**

Votants : 12  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0  
Pour : 12 (unanimité)

#### **5 et 6- Règlement des études pour 20202/23 et Règlement intérieur pour 2022/23 :**

Murièle Fréchère présente le projet de Règlement des Etudes pour l'année prochaine et rappelle que le précédent règlement des études avait intégré de nombreuses modifications, alors que la présente proposition relève plus d'un simple toilettage. Trois nouveautés sont toutefois à noter :

- La définition d'un nombre maximum d'inscriptions administratives dans les DSA ;
- L'intégration de la formation doctorale ;
- En complément de l'article sur les fraudes, la mention de l'acquisition par l'Ecole du logiciel « Compilatio » pour remédier au plagiat.

Suite à des questions, Solenn Guével explique que l'acquisition d'un logiciel anti-plagiat résulte de la demande des enseignants (commission Valorisation des Ressources Documentaires et enseignants encadrants les séminaires). Murièle Fréchère précise que le logiciel anti plagiat « Complilatio » indique le pourcentage de plagiat et a d'avantage une vocation pédagogique que punitive. Il révèle la difficulté qu'ont les étudiants dans leur travail de recherche et l'exploitation de leurs sources d'information sur internet bien plus qu'une volonté de tricher. Ainsi, le logiciel a vocation à amener les étudiants à se poser des questions sur la manière de travailler et à développer leur vigilance sur les sources d'information utilisées. Le coût est raisonnable (1915 € par an).

Alexandre Maitrot de la Motte confirme que ce logiciel est intéressant et efficace. Il révèle les sources et fait prendre conscience du travail d'assemblage parfois réalisé par les étudiants. Souvent le caractère volontaire du plagiat n'est pas établi. Cet outil n'est donc pas tant répressif que pédagogique. La question devient celle de savoir comment citer ses sources.

Florence Ibarra indique les quelques modifications apportées au projet de Règlement Intérieur 2022-23:

- Médiathèque : les prêts accordés aux étudiants passent de 3 à 5 documents,
- Droits et obligations des fonctionnaires : a été faite la mise à jour des références réglementaires après intégration au code de la Fonction publique, et ont été ajoutées les procédures d'alerte contre le harcèlement, l'indemnité de 2,50 euros accordée par jour télé-travaillé,
- Horaires de fermeture de l'Ecole : les horaires ont été clarifiés (heure de départ des étudiants et non de fermeture de l'Ecole).

A propos des horaires d'ouverture de l'Ecole, Arnault Labiche propose de modifier le texte sur les possibilités de fermeture du samedi. A l'article 8 du règlement intérieur est donc ajoutée la phrase : Par ailleurs, Le directeur peut, en raison des contraintes de service et des besoins des activités, modifier les horaires définis et décider de la fermeture de certains samedis.

Deux délibérations sont proposées au Conseil d'administration :

#### **Délibération n°3 :**

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent le projet de règlement intérieur pour 2022-23.

#### **Décompte des votes**

Votants : 12  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0  
Pour : 12 (unanimité)

#### **Délibération n°4 :**

Les membres du conseil d'administration de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuvent le projet de règlement des études pour 2022-23.

#### **Décompte des votes**

Votants : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Pour : 12 (unanimité)

## **7. Plan santé étudiants**

Florence Ibarra présente le Plan santé étudiants. Le déploiement d'un plan d'action en faveur du bien-être et de la santé des étudiants 2022-2027 établi à la suite d'un travail de concertation a été annoncé par le ministère.

Chaque école est invitée à s'engager dans l'élaboration d'une feuille de route annuelle en faveur du bien-être des étudiants après une première étape de bilan et d'identification des actions à accomplir.

Un bilan annuel des actions en faveur de la santé étudiante devra être présenté à la CFVE et au CA.

Les actions ministérielles prioritaires pour 2022 sont :

- la communication sur ce plan (en interne et en externe),
- l'information sur les dispositifs, les actions et les acteurs en matière de santé étudiante (*action 1-2*),
- la poursuite de la prévention contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles (*action 3*),
- une campagne de sensibilisation contre les risques de la charrette (soutenue notamment par un projet de concours d'idées étudiant national lancé avec l'appui de l'ENSA Paris-Val-de-Seine),

Le ministère versera 2500 euros par ENSA pour accompagner les actions de communication et de soutien au monitorat/tutorat et mettre en place une formation pour les étudiants élus.

Dans le prolongement de ce plan d'action, deux groupes de travail vont être prochainement constitués par le ministère : l'un dédié à la mise à jour des fiches RNCP (DEEA et DEA), l'autre à la formation des enseignants des ENSA (à la pédagogie notamment).

Le plan a été transmis aux membres du CA accompagné d'un point sur les actions entreprises ou en cours au sein de l'école.

Les axes arrêtés par le Plan et les actions menées par l'Ecole sont présentés et commentés :

### **01- Renforcer la prévention et la sensibilisation en matière de santé étudiante et d'hygiène de vie**

*Le dispositif de convention avec le Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé de l'Université de Paris-Cité peut faire l'objet d'une mise en valeur, notamment dans le guide d'accueil à destination des étudiants (rubrique « santé » déjà existante).*

### **02- Améliorer le suivi médical, psychologique et social des étudiants**

*L'Ecole a mis en place en 2019 un dispositif de consultations gratuites d'une psychologue au sein de l'Ecole et l'a développé depuis la crise sanitaire. De la même façon, les possibilités de consultations d'ostéopathie au sein de l'Ecole ont été élargies.*

*Le dispositif d'assistante sociale du CROUS apparait insuffisant.*

### **03- Prévenir**

*L'Ecole a mis en place des actions de sensibilisation systématique et obligatoire aux VSS de ses communautés étudiante, enseignante, administrative et technique. Elle va prochainement les compléter par des formations facultatives d'une demi-journée « premier secours » et « prévention des VSS dans le cadre des moments festifs destinée aux associations étudiantes.*

*Dans le cadre de son contrat avec EGAE, elle se propose de mettre en place d'ici fin 2022 un dispositif de traitement des alertes.*

Des échanges permettent de préciser les conditions dans lesquelles l'école fait appel à EGAE. Ce groupe a passé un marché avec le ministère de la culture qui couvre les formations des personnels. L'Ecole a conclu un accord cadre annuel complémentaire qui permet d'organiser la formation des étudiants et peut être le support d'un recours à une enquête interne (utilisé en 2021) ou à la mise en place d'un dispositif de traitement des alertes. Il n'y a pas d'autre engagement.

### **04- Favoriser les activités physiques, sportives, culturelles et de détente**

*L'Ecole soutient le Bellasso dans le développement de son offre de sports.*

*Une offre de yoga est à l'étude (financement CVEC).*

Il est également rappelé que la fourniture d'une carte jeune (Pop) donnant accès au Centre Georges Pompidou devrait se concrétiser pour la rentrée, le financement relevant également de la CVEC.

#### **05- Offre de restauration**

*L'installation d'une offre CROUS au sein de l'Ecole a permis de proposer une restauration a prix bas (et repas à 1 €). Cette offre doit toutefois être développée et diversifiée. L'Ecole est en attente d'une réponse du CROUS à sa proposition de prendre en charge l'installation technique nécessaire.*

#### **06- Valoriser l'investissement pédagogique et l'engagement des communautés**

*Le dispositif d'engagement étudiant a été mis en place. Le travail avec les associations étudiantes, Bellasso, Alumni, fanfares, est très constructif. Bellasso participe à la Commission Vie de l'Ecole.*

#### **07- Agir sur l'organisation pédagogique pour améliorer le rythme des études**

*L'Ecole a déjà mis en place une coordination pédagogique (rapporteurs de champs et référents d'années). Elle s'est engagée dans une action de réforme de son calendrier pédagogique afin de permettre un rythme plus satisfaisant. L'organisation des enseignements de la Licence est actuellement interrogée.*

#### **08- Généraliser les démarches qualité en matière d'enseignement**

*L'évaluation systématique des enseignements a été remise en place après une interruption en raison de l'impossibilité d'en assurer l'exploitation des résultats. Le service des études a besoin d'un renforcement de ses moyens.*

*Cette question de l'évaluation des enseignements est importante, à défaut de moyen celle prévue dans Taïga est utilisée.*

#### **09- Consolider les dispositifs d'aide à la réussite et à l'intégration des étudiants**

*Le système de tutorat étudiant géré par Bellasso en faveur des étudiants de Licence 1 est complété par des moniteurs chargés d'actions de soutien. Ce point sera à développer en CFVE à la rentrée.*

*La mise en place d'un kit de rentrée porté par Bellasso, de la journée du tri et de système de réemploi contribue à réduire le coût des études.*

Il convient de noter que l'association Bellasso aide également à l'acquisition d'ordinateurs.

#### **10- Favoriser l'insertion professionnelle**

L'Ecole est engagée dans une démarche d'information et d'ouverture sur les métiers de l'architecture (Biennale des diplômés notamment).

En 2020/2021, la révision des conditions de réalisation stage a été faite. Un travail complémentaire sera réalisé grâce à une « charte des stages ».

L'Ecole participe au Pépite 3EF d'UPE et soutien sa junior entreprise AssoB.

Un emploi de chargé des parcours et de l'observatoire des débouchés manque.

*Les difficultés de l'association Alumni Paris-Belleville sont regrettées (manque de moyens humains, relève nécessaire).*

Ce dossier fera donc l'objet d'un suivi régulier.

### **8- Questions diverses**

#### **➤ Situation des RH de l'école**

L'Ecole a procédé au recrutement d'enseignants-chercheurs : 2 maîtres de conférences en TPCAU, 1 maître de conférences en VT et 1 maître de conférences en HCA. Sera également prochainement recruté un maître de conférences associé en STA à la suite du départ en mutation de Mohammed Benzerzour.

Un renouvellement des personnels administratifs de l'Ecole est en cours, Florence Ibarra, directrice adjointe quittera ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet, Ronald Amétis directeur financier a remplacé Catherine Karoubi et Paule Immath directrice RH et des moyens de fonctionnement a remplacé Agnès Beauvallet. Restent vacants, les postes de responsables de sécurité, de gestionnaire des ressources humaines et de gestionnaire au service financier qui devraient être pourvus à la rentrée.

Le poste de responsable de l'Observatoire du parcours étudiant au service des études n'est pas pourvu et ne peut à ce stade être publié.

Le service de l'accueil a un agent non remplacé.

Jean-François Renaud précise que le nombre de postes enseignants a encore décrue cette année, ce qui pose un certain nombre de problèmes pour maintenir l'offre en studio l'année prochaine. Solenn Guevel déplore elle aussi cette perte de poste.

#### ➤ Mission sur le coût énergétique de l'école

François Brouat explique que ce projet, évaluer le coût énergétique de l'Ecole, lui tient à cœur. Il souhaite que, plutôt qu'une prestation extérieure, cela constitue un exercice pédagogique.

David Albrecht et Gaëlle Breton, avec l'aide de Solenn Guevel, ont souhaité relancer le sujet, ils étudient ce qu'il serait possible de mettre en place dans sous forme d'un optionnel.

François Brouat propose de rédiger une lettre de mission à David Albrecht et Gaëlle Breton.

#### ➤ Partenariats et regroupement universitaires

La convention d'association avec UPE, qui conserve la gestion de la formation doctorale, est en cours de renouvellement. En parallèle une convention avec l'Université Gustave Eiffel sera établie.

#### ➤ Réorganisation de la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture

Ce projet devrait modifier les rapports des ENSA avec la tutelle. Il devrait être opérationnel en 2023. Il modifie l'organisation interne de la sous-direction qui n'était plus adaptée aux besoins. Chaque Ecole disposera d'un correspondant de tutelle qui exercera une veille. Ils devraient avoir une bonne compréhension des écoles d'architecture et pallieront au manque actuel de relation bilatérale.

Le projet prévoit également la fusion du bureau des enseignements avec celui de la recherche.

Par ailleurs, les textes statutaires en cours, qui contribueront à un alignement sur l'enseignement supérieur devraient aboutir en fin d'année.

#### ➤ Relations avec la DRAC Ile-de-France

Une réunion récente s'est tenue entre les ENSA d'Ile-de-France et la DRAC. Laurent Roturier, Directeur régional, a manifesté un grand intérêt à la mise en place d'échanges sur nos travaux et pour le développement d'actions communes.

#### ➤ Poste mutualisé inter-ENSA d'Ile de France pour le développement des actions de formation continue

François Brouat rappelle que le chantier du développement de la formation continue en architecture est ouvert depuis longtemps.

La loi de 1977 implique une obligation de formation continue des architectes en tant que profession réglementée. Depuis 2016 l'Ordre des architectes, en respect de la loi de 1977, est dans l'obligation d'en assurer le contrôle, ce qui s'avère très compliqué du fait du manque de propositions. Une des sources potentielles d'offre de formation pourrait venir des Ecoles.

Or, les textes permettant de proposer une offre de formation (notamment heures complémentaires des enseignants) manquent.

Le ministère a créé cinq postes, dont 2 mutualisés, pour l'ensemble des vingt Ecoles. Un de ces postes mutualisés, basé à l'ENSA de Val de Seine, est dédié au développement de la formation continue dans les écoles d'Ile-de-France.

Jean-François Renaud confirme que les besoins en formation continue sont grands face à une offre de formation très limitée

François Brouat signale que le Forum « Entreprendre dans la culture » organisé par le ministère sera accueilli à l'Ecole, les 28, 29 et 30 juin 2022. La journée du 28 juin sera consacrée à l'architecture et accueillera la ministre de la culture Mme Rima Abdul Malak en fin de journée.

#### ➤ Un AMI Formation des architectes

Dans le cadre des Pia 4, une réponse collective des ENSA a été déposée suite à un appel à manifestation d'intérêt en matière d'innovation professionnelle. Elle pourra permettre une phase de diagnostic financée à hauteur de 200 000 € avant une phase projet.

#### ➤ Projet JO 2024 parc de la Villette

Dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, a été lancé un projet associant toutes les ENSA pour transformer les Folies de Tchumi du Parc de la Villette afin qu'elles accueillent les fédérations sportives. Un budget de 2 millions a été débloqué pour financer cette proposition, 500 000 euros manquent encore.

Ce projet est fortement porté par l'Etablissement public du Parc de la Villette. Chaque Ecole se verra attribuer un lieu et la construction sera effectuée par les étudiants à l'échelle 1 dans le cadre d'un projet pédagogique. Ces projets doivent donc entrer dans les propositions pédagogiques du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année universitaire 2022-2023.

François Brouat et Solenn Guevel proposent de diffuser prochainement la note du ministère et de communiquer sur cette proposition lors du séminaire de rentrée.

➤ **Prochaines réunions :**

Le calendrier prévisionnel des réunions de l'année est rappelé.

- jeudi 6 octobre,
- jeudi 24 novembre,  
(toujours les après-midi, à 14 h 30).

La séance est levée à 17 heures.

**Le Président**

**Jean-François Renaud**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-François Renaud". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'J' at the beginning.